

Calendrier du Système de transfert des contingents 2019/20

Session	Échéance de vente	Date effective la plus tôt pour les ventes/achats	Date rouge/vert	Unités disponibles aux fins du transfert	Échéance d'achat	Date du TC	Résumé du TC
Nota : À compter du 7 mai 2019 et jusqu'à nouvel ordre, seuls les titulaires actuels de contingents sont admissibles à acheter une part de contingent.							
2019							
TC-2	16 mai	Pondeuses – 4 janv./20 Poulettes – 4 juil. /19	23 mai	Pondeuses : 16 603 Poulettes : 0	20 juin	4 juillet	11 juillet
TC-3	19 septembre	Pondeuses – 7 mai/20 Poulettes – 7 nov. /19	26 septembre	À déterminer	24 octobre	7 novembre	14 novembre
2020							
TC-1	16 janvier	Pondeuses – 4 sept. /20 Poulettes – 5 mars/20	23 janvier	À déterminer	20 février	5 mars	12 mars

ÉCHÉANCE DE VENTE : Date FINALE pour qu'un producteur offre ses unités à des fins de vente pour la session de TC.

DATE EFFECTIVE : En rapport au transfert de contingents, il s'agit de la date à laquelle le vendeur aura retiré les oiseaux de l'installation enregistrée ou de la date à laquelle l'acheteur place les oiseaux dans l'installation enregistrée.

DATE ROUGE / VERT : « OUI/feu vert » ou « NON/feu rouge » pour la tenue d'un TC; la EFO annoncera le nombre d'unités offertes dans le STC et disponibles à des fins de transfert.

NOMBRE D'UNITÉS DISPONIBLES AUX FINS DU TRANSFERT : Au moins un titulaire de contingents admissible offre des unités de contingents aux fins d'un transfert [vente].

ÉCHÉANCE D'ACHAT : Date FINALE pour qu'un producteur fasse une offre d'achat et qu'il dépose la documentation requise à des fins de participation à la session de TC.

DATE DU TC : Le TC aura lieu s'il y a un minimum de un (1) vendeur et de deux (2) acheteurs.

RÉSUMÉ DU TC : Avis donné aux vendeurs et acheteurs gagnants et non gagnants.

À DÉTERMINER : Le tout à confirmer.